



## Feuille de calcul – Droits de cotisation à un CELI

Pour obtenir vos droits de cotisation à un compte d'épargne libre d'impôt (CELI), allez Mon Dossier à [canada.ca/mon-dossier-arc](http://canada.ca/mon-dossier-arc), utilisez l'application mobile MonARC à [canada.ca/arc-applications-mobiles](http://canada.ca/arc-applications-mobiles) ou utilisez notre système électronique de renseignements par téléphone (SERT) en composant le **1-800-267-6999**. Vous devriez comparer les renseignements concernant les transactions de votre CELI que nous avons utilisés avec vos propres dossiers afin de vous assurer que les renseignements sont complets.

Utilisez cette feuille de calcul pour calculer vos droits de cotisation à un CELI pour l'année en cours si les renseignements concernant les transactions de votre CELI que nous avons utilisés **ne sont pas** complets ou si vous avez cotisé à votre CELI cette année. Si nous avons considéré vos droits inutilisés de cotisation à un CELI comme un montant précis, n'utilisez pas ce formulaire et communiquez avec nous afin d'obtenir plus de renseignements.

### Renseignements que vous devez savoir

Les cotisations à un CELI, y compris le remplacement ou une nouvelle cotisation des montants que vous avez retirés du compte pendant l'année, réduisent les droits de cotisation. De plus, les retraits effectués de votre CELI durant l'année précédente, augmenteront vos droits de cotisation de l'année courante.

#### Remarque

Les **transferts admissibles**, les **cotisations exclues** ainsi que les **distributions déterminées**, ne sont pas considérés dans le calcul des droits de cotisation.

Le plafond CELI est :

Pour les années 2009 à 2012	5 000 \$
Pour les années 2013 à 2014	5 500 \$
Pour l'année 2015	10 000 \$
Pour les années 2016 à 2018	5 500 \$
Pour l'année 2019	6 000 \$

Si, au cours de l'année, le total de vos cotisations CELI excède vos droits de cotisation à un CELI, vous pourriez devoir payer un impôt sur les cotisations excédentaires. Lorsque cela se produit, vous devriez retirer les cotisations excédentaires dès que possible afin de limiter le montant d'impôt que vous avez à payer.

Pour en savoir plus sur les droits de cotisation à un CELI et sur l'impôt à payer sur les cotisations excédentaires, allez à [canada.ca/celi](http://canada.ca/celi) ou consultez le guide RC4466, Guide du compte d'épargne libre d'impôt (CELI) pour les particuliers.

### Définitions

**Distribution déterminée** – Une distribution provenant d'un CELI dans la mesure où elle représente l'une des sommes ci-après ou dans la mesure où il est raisonnable de l'attribuer à l'une de ces sommes :

**Cotisation exclue** – Une cotisation qui a été faite pendant la période de roulement et que le survivant a désignée comme exclue dans un formulaire RC240, Désignation d'une cotisation exclue compte d'épargne libre d'impôt (CELI) prescrit à la suite d'un paiement qu'il a reçu provenant du CELI du titulaire décédé.

- un avantage;
- un revenu de placement non admissible déterminé;
- un revenu imposable dans une fiducie régie par le CELI;
- un revenu provenant de cotisations excédentaires ou de cotisations de non-résidents.

Une distribution déterminée n'a pas pour effet de créer ou d'augmenter les droits inutilisés de cotisation à un CELI dans l'année suivante, ni de réduire ou d'éliminer un excédent CELI.

**Période de roulement** – Une période qui débute au moment du décès du titulaire d'un CELI et qui se termine à la fin de l'année civile qui suit l'année du décès.

**Transfert admissible** – Un transfert direct entre les CELI d'un titulaire ou un transfert direct entre le CELI d'un titulaire et celui de son ancien ou actuel époux ou conjoint de fait, si le transfert est lié à des paiements effectués à la suite d'une ordonnance, d'un jugement ou d'un accord écrit lié à la séparation des biens suivant le règlement des droits découlant de la rupture de la relation et s'ils vivaient séparément au moment du transfert.

### Calcul des droits de cotisation à un CELI pour 20\_\_

Droits de cotisation à un CELI au 1 <sup>er</sup> janvier de l'année précédente	_____	\$ 1	
Total des cotisations faites dans l'année précédente	-	_____	\$ 2
Droits inutilisés de cotisation à un CELI à la fin de l'année précédente (ligne 1 moins ligne 2)	=	_____	\$ 3
<b>Plus :</b>			
Total des retraits effectués durant l'année précédente	_____	\$ 4	
Plafond de cotisation CELI (pour les années d'imposition 2009 à 2012, indiquez 5 000 \$, pour 2013 et 2014, indiquez 5 500 \$, pour 2015, indiquez 10 000 \$, pour 2016 à 2018, indiquez 5 500 \$, pour 2019 indiquez 6 000 \$)	+ _____	\$ 5	
Additionnez les lignes 4 et 5	= _____	\$ ▶	+ _____ \$ 6
Droits de cotisation à un CELI au 1 <sup>er</sup> janvier de l'année courante (additionnez les lignes 3 et 6)	= _____		\$ 7
Total des cotisations faites à ce jour pour l'année en cours	-	_____	\$ 8
Droits inutilisés de cotisation à un CELI disponibles pour l'année en cours (ligne 7 moins ligne 8)	= _____		\$ 9
Si le montant à la ligne 9 est négatif, lisez « Renseignements que vous devez savoir » ci-dessus.			

**Si vous avez besoin d'aide pour remplir ce formulaire, voir l'exemple.**

#### Exemple

En mars 2019, Suzanne est allée dans [canada.ca/mon-dossier-arc](http://canada.ca/mon-dossier-arc) pour obtenir ses droits de cotisation à un CELI pour 2019. Elle a remarqué que quelques-unes des cotisations qu'elle a effectuées ne sont pas incluses et a donc rempli la feuille de calcul.

Ses droits de cotisation à un CELI au début de 2018 étaient de 5 500 \$ (le plafond CELI pour 2018).

Elle a effectué les cotisations suivantes en 2018 :

- le 9 avril, 1 000 \$;
- le 10 août, 500 \$;
- le 21 septembre, 500 \$;
- le 19 novembre, 1 000 \$.

Le 26 octobre 2018 elle a retiré 1 000 \$.

Le 4 février 2019 elle a cotisé un montant de 1 500 \$.

Afin de calculer ses droits de cotisation à un CELI pour 2019, Suzanne devra remplir la feuille de calcul comme suit :

### Calcul des droits de cotisation à un CELI pour 2019

Droits de cotisation à un CELI au 1 <sup>er</sup> janvier de l'année précédente	5 500 00	\$ 1	
Total des cotisations faites dans l'année précédente	-	3 000 00	\$ 2
Droits inutilisés de cotisation à un CELI à la fin de l'année précédente (ligne 1 moins ligne 2)	=	2 500 00	\$ 3
<b>Plus :</b>			
Total des retraits effectués durant l'année précédente	_____	1 000 00	\$ 4
Plafond de cotisation CELI pour l'année d'imposition 2019	+ _____	6 000 00	\$ 5
Additionnez les lignes 4 et 5	= _____	7 000 00	\$ ▶ + 7 000 00 \$ 6
Droits de cotisation à un CELI au 1 <sup>er</sup> janvier de l'année courante (additionnez les lignes 3 et 6)	= _____		9 500 00 \$ 7
Total des cotisations faites à ce jour pour l'année en cours	-	1 500 00	\$ 8
Droits inutilisés de cotisation à un CELI disponibles pour l'année en cours (ligne 7 moins ligne 8)	= _____		8 000 00 \$ 9
Si le montant à la ligne 9 est négatif, lisez « Renseignements que vous devez savoir » ci-dessus.			